

## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : HEITZ PATRICIA a donné pouvoir à HUCKERT KATIA, FUNFROCK PHILIPPE a donné pouvoir à GREGORY SPANGENBERGER.

Secrétaire de séance : Valérie STOLL

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 21 mars 2024

### DM19/2024 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale, que celui-ci doit faire face à ses dépenses, il convient de verser au CCAS la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de fixer la subvention pour l'année 2024 à 12.000 €.

Il s'agit pour le Conseil municipal de :

- Fixer le montant de la subvention au CCAS à 12.000 € pour l'année 2024 ;
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à prendre tout acte nécessaire à ladite exécution.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 19 voix Pour, décide de :

- Fixer le montant de la subvention au CCAS à 12.000 € pour l'année 2024 ;
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à prendre tout acte nécessaire à ladite exécution.

Pour extrait conforme, le 08 avril 2024

Le Maire, Alexandre LORENTZ

